

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 novembre 2022

CP2022_11_44
id. 6679

Le 18 novembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. BESIERS), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE)

Sont absents :

M. BEQ, Mme NEGRE

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

QUALIFICATION DES SITES DE VISITES ADAPTATION ET MODERNISATION NUMÉRIQUE DE L'ACCUEIL À "LA MOUNIÈRE" - MAISON DES MÉMOIRES COMMUNE DE SEPTFONDS

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le Tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques dans la mesure où elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

Dans ce cadre, le schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs pour la période de 2017 à 2021 a été approuvé par délibération de l'Assemblée départementale du 28 juin 2017. Ce dernier décline les politiques en matière de tourisme sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et des pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, à l'étude et à la création de pôles thématiques,
- aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, à travers la formation et des outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, la politique d'aide en matière de qualification des sites de visites permet de soutenir les projets « muséographie » comprenant l'étude et la mise en place d'un dispositif d'appui pour l'adaptation, la modernisation, l'accueil dans les sites publics et les projets « pôles thématiques » comprenant l'appui à la structuration de pôles confortant l'offre de visites.

Le financement départemental

Le taux de la subvention départementale est fixé à :

- 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 10 000 € HT pour l'appui à l'étude,
- 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 000 € HT pour l'aide à l'investissement.

Il est proposé d'examiner le dossier de demande de subvention suivant.

Porteur de projet : Commune de Septfonds
Adaptation et modernisation numérique
de l'accueil des publics à « La Mounière »
Maison des mémoires de Septfonds
(dossier 00005273)

La Commune de Septfonds a ouvert en mai 2017, la Maison des Mémoires de Septfonds « La Mounière », qui propose un espace scénographique. Celui-ci relate l'histoire des 19^{ème} et 20^{ème} siècles marquée par des événements importants ayant impacté et façonné la vie de ce village de 2 000 habitants. Il s'agit de l'industrie chapelière, de la figure de Dieudonné Costes, pionnier de l'aviation, puis l'implantation, en 1939, sur décision du Gouvernement, d'un camp d'internement, le camp de Jude, pour les réfugiés de guerre, et notamment les réfugiés espagnols mais aussi juifs ou polonais.

Par délibération du conseil municipal du 2 février 2022, la Commune de Septfonds a approuvé le projet d'adaptation et de modernisation numérique de l'accueil du public afin de répondre aux attentes actuelles et susceptible d'améliorer la fréquentation de cet espace muséographique. Pour cette modernisation, la Commune de Septfonds sollicite une subvention départementale pour la réalisation de la refonte des contenus et faire ainsi évoluer et moderniser les outils numériques du site de « La Mounière ».

Le coût du projet :

Le coût estimatif de cette opération s'élève à 7 872,50 € HT.

Le financement proposé :

La subvention proposée par le Département s'élève à 2 361 € et correspondant à 30 % du coût éligible du projet (7 872 € HT) .

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Département	2 361,00 €
- Autofinancement de la commune....	5 511,50 €

Total HT	7 872,50 €
-----------------	-------------------

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, Programme P029 Opération O005 Enveloppe E14 – Natana 1369-204141 SF 94.

Autorisation de Programme 2022 (TSVI)	15 000 €
Engagement à la présente commission	2 361 €
Restant disponible sur l'exercice 2022	12 639 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 juin 2017 relative au schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021,

Considérant le projet d'adaptation et de modernisation numérique de l'accueil des publics à « La Mounière » maison des mémoires de Septfonds, porté par la Commune de Septfonds,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la politique en faveur de la qualification des sites de visites, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 2 361 € à verser à la Commune de Septfonds pour la modernisation de l'équipement numérique de « La Mounière » ;
- Précise que les crédits correspondants seront prélevés sur l'imputation Programme P029 Opération O005 Enveloppe E14 – Natana 1369-204141 SF 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Mme Sinopoli ne prend pas part au vote en sa qualité de maire de Septfonds.

Le Président,

Michel WEILL